

officiellement à la Chambre la politique du gouvernement sur les importantes matières qui faisaient l'objet de mon amendement, il est certain que les objectifs que je visais sont maintenant atteints. Je pourrais même dire qu'ils sont dépassés, puisque mon amendement ne s'appliquait nécessairement qu'à une seule loi.

Dans les circonstances, je ne vois pas l'opportunité de maintenir mon amendement et je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour le retirer.

**M. le président suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je dois demander aux honorables membres de la Chambre s'ils acceptent que l'honorable député de Lévis retire son amendement.

[Traduction]

La Chambre consent-elle à ce que le député retire son amendement? La parole est au chef de l'opposition.

**M. Grégoire:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, la Chambre a été témoin de la plus extraordinaire . . .

[Français]

**M. le président suppléant (M. Rinfret):** L'honorable député de Lapointe, sur un rappel au Règlement.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, vous demandez si l'honorable député a le consentement unanime de la Chambre pour retirer sa motion. Eh bien, nous ne le donnons pas, de notre côté, et à ce sujet je voudrais expliquer pourquoi nous ne sommes pas prêts à donner notre consentement pour que le député de Lévis (M. Guay) ait la permission de retirer sa motion.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du premier ministre, et cette phrase, entre autres: Que tout gouvernement prendra en bonne considération le facteur . . .

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Lapointe, mais j'avais reconnu le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Et je comprends bien le point qu'il vient de soumettre à l'effet que . . .

**M. Grégoire:** L'amendement n'est pas retiré?

**M. le président suppléant:** L'amendement n'est pas retiré encore puisque le consentement unanime n'a pas été donné. Il sera peut-être donné ou pas à un moment ultérieur.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, le député a bien précisé sa position; sans doute voudra-t-il la développer. Ce n'est

[M. Guay.]

pas à moi qu'il appartient de discuter le cas. Lorsque la Chambre a été saisie de cette question, je m'y suis opposé énergiquement. Comme en fait foi la page 6252 du hansard du 10 juin, j'ai signalé les dangers d'un amendement de ce genre. Le premier ministre a maintenant jugé bon de se ranger au point de vue que j'avais alors exprimé et qui était, j'en suis sûr, dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

Il est dommage que le ministre de la Main-d'œuvre ne soit pas à la Chambre; il avait alors parlé après moi d'une façon éloquente et succincte. Il avait dit:

Comme il est rédigé, l'amendement ne renferme aucun caractère raciste.

Monsieur le président, je termine mes observations en disant simplement ceci: personnellement, j'aurais mieux aimé que cet amendement ne soit pas soumis à la Chambre; mais comme la Chambre en est saisie je ne vois pas comment je puis m'y opposer, et je voterai en faveur, car autrement, étant donné qu'il y a des griefs réels sur ce plan-là, cela voudrait dire que la Chambre des communes n'est pas consciente de ces griefs et les rejette en bloc.

Et c'est dans ce sens-là que je voterai pour l'amendement, mais, personnellement, j'aurais préféré qu'il n'ait jamais été présenté.

Nous sommes en présence d'une situation tout à fait irrégulière. Lorsque les ministres parlent de questions relatives à des mesures législatives, ils parlent au nom du gouvernement; c'est la position constitutionnelle. Néanmoins, nous voyons ici un ministre parler au nom du gouvernement mais déclarer qu'il votera pour l'amendement. Comme il est absent aujourd'hui, le premier ministre a demandé que l'amendement soit retiré et le député qui l'avait proposé y a consenti.

• (5.20 p.m.)

C'est une étape extraordinaire dans l'évolution constitutionnelle. J'aimerais beaucoup que le ministre de la Main-d'œuvre soit ici pour m'assurer si, pendant les deux semaines environ qui se sont écoulées depuis qu'il s'est prononcé sur cette affaire, il a vu clair.

**Le très hon. M. Pearson:** Il a dit préférer que l'amendement soit retiré.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il l'a dit à ce moment-là.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'ai pas saisi l'interpellation.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, le très honorable représentant a donné lecture des propos du ministre et ce dernier a déclaré qu'il aurait préféré que cet amendement n'ait jamais été proposé; le retrait de l'amendement lui procure donc exactement ce qu'il a demandé.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'excitation du représentant indique que j'ai touché un point sensible. Ce n'est jamais sans raison